Nature En Ville

Restauration et gestion des coteaux de la Métropole de Rouen, notamment grâce à l'écopâturage

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2022

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Métropole Rouen Normandie

Services de la collectivité associés : Direction Adjointe à l'Environnement : Service Milieux Naturels

Budget : Fonctionnement : 452 500 € (animations, études, gestion des sites) / Investissement : 1 165 000 € (acquisitions foncières, études, plans de gestion, travaux)

Partenaires financiers : Région (FEDER)

Partenaires techniques : Conservatoire d'Espaces Naturels, SAFER de Normandie, communes,

Date de début : 01/01/2012

Date de fin (prévue si l'action est en cours) : pas de fin prévue



Objectifs :

Les objectifs de la restauration et de la gestion des pelouses calcaires par pâturage sont les suivants :

- Avoir une connaissance fine des pelouses calcaires du territoire de la Métropole Rouen Normandie
- Couvrir l'ensemble des périmètres de pelouses calcaires par une notice de gestion (document

simplifié) ou par un plan de gestion écologique
- Aboutir à la restauration et la revalorisation écologique de tous ces milieux délaissés
- Conforter des corridors fonctionnels entre les réservoirs de pelouses calcaires
- Valoriser ces paysages remarquables de la Vallée de Seine
- Revaloriser ces espaces remarquables par l'agriculture, et notamment le pâturage
- Soutenir l'agriculture locale et notamment l'élevage, en faisant des éleveurs des gestionnaires incontournables des espaces naturels

Mesures mises en œuvre :

1/ Maintenir une veille sur la gestion des pelouses calcaires

- Identifier pour les sites déjà gérés si les conditions de bonne gestion seront maintenues,
- Effectuer un suivi régulier des sites en écopâturage et un suivi écologique régulier des populations de rhopalocères, indicateurs de l'état de conservation
- Appliquer les protocoles de suivi du PRA Coteaux pour mesurer l'impact du changement climatique sur certains groupes faune flore

2/ Conventionner avec des propriétaires de coteaux

- Contacter les propriétaires (publics ou privés) de pelouses calcicoles à l'abandon pour les sensibiliser sur l'urgence d'une action de gestion
- Proposer à ces propriétaires une convention ou une ORE pour l'application d'une gestion conservatoire

3/ Acquérir des pelouses calcaires en vue de leur restauration et de leur gestion

- Assurer une veille foncière des cessions de terrains avec l'outil Vigifoncier de la SAFER
- Acquérir du foncier de sites à l'abandon ou dont les propriétaires veulent se séparer
- Travailler en lien étroit avec les autres acteurs fonciers de la restauration des coteaux : CENN et Département 76

4/ Elaborer, appliquer, évaluer des documents de gestion de chacun des coteaux calcaires dont la maîtrise foncière est assurée

5/ Réaliser des travaux de restauration et de gestion

- Mettre en œuvre des travaux de restauration permettant la mise en gestion par pâturage extensif
- Réaliser des travaux de gestion des sites en complément du pâturage
- Réguler les populations de gibier par la pratique de la chasse

6/ Rechercher des gestionnaires dans le cadre d'appels à candidatures pour l'écopâturage.

- Mettre à disposition les terrains conventionnés ou acquis par le biais de la banque de sites en ligne sur le site internet de la Métropole
- Attribuer le site par le biais de conventions précisant un cahier des charges stricts à respecter

7/ Participer activement au réseau de gestionnaires par le biais du PRA Coteaux

- Mutualiser, à l'échelle régionale : connaissances, communication, conventions, les fiches techniques pour les exploitants agricoles, etc.

Résultats / impact pour la biodiversité :

Avec la SAFER et le CEN, une quinzaine de rencontres ont été organisées avec des propriétaires de coteaux. Ces rencontres ont abouti à 7 conventions avec des propriétaires qui souhaitaient conserver leur foncier et à l'achat de 11 sites qui ne bénéficiaient d'aucune gestion auparavant.

Acquisitions foncières : superficie de 32,4 ha de pelouses et une trentaine d'hectares de coteaux boisés, montant d'acquisition d'environ 328 000 €, soit en moyenne 5 624 €/ha, prix à l'ha de 3 500 à 6 000 € en fonction des secteurs de la Métropole.

La Métropole est désormais gestionnaire de 61 ha de coteaux : gérés par le biais du dispositif d'écopâturage (mise à disposition gratuite des sites en contrepartie du respect d'un cahier des charges écologique bien précis). La mise en gestion de sites a abouti au conventionnement avec 8 partenaires différents (certains partenaires gèrent plusieurs sites) qui y ont installé des animaux afin de gérer les sites par le biais d'un pâturage extensif. Ces partenaires sont des exploitants agricoles, des associations ou des particuliers.

D’importants travaux d’investissement ont été nécessaires pour restaurer les sites (débroussaillage et gyrobroyage) et pour les clôturer. Le linéaire de clôtures posées est de près de 12 km. Montant global des travaux entre 2016 et 2021 : 439 160 €

Le nombre d’ha de pelouses à l’abandon est passé de 126 ha à 81 ha, abaissant ainsi à 27 % la proportion de pelouses à l’abandon (contre 42 % avant le démarrage de l’action).

Coordonnées

Métropole de Rouen
Documents
PLUi : 29 emplacements réservés pour préserver des pelouses calcicoles

Le PLUi de la Métropole de Rouen Normandie (76) compte 44 emplacements réservés (ER) dont la vocation principale est l’environnement. Parmi eux, 29 concernent la "Protection de pelouses calcicoles". L'objectif est d’obtenir à terme une gestion adaptée par le développement de l’écopâturage. Les autres emplacements réservés "environnement" concernent notamment l’aménagement de parcs urbains paysagers, la valorisation d’espaces naturels, la création d’espaces verts ou de jardins potagers.

La délimitation des emplacements réservés pour la préservation des coteaux calcaires est issue d’un travail d’inventaire sur la Métropole mené depuis 2014-2015 avec le conservatoire d’espaces naturels de Haute Normandie (CENHN). Les pelouses sont classées en fonction de leur intérêt écologique et de leur état écologique actuel. Les emplacements réservés ciblent les coteaux les plus dégradés d’une part (disparition imminente, urgence d'agir) et les mieux entretenus d’autre part (conservation garantie).

Le PLUi comprend également une zone naturelle milieux ouverts NO dédiée aux "secteurs naturels écologiquement riches et caractérisés par des milieux ouverts et notamment les milieux silicicoles". Il faut noter également que la zone AU de la rue du village (682A) intègre un espace calcicole. L'OAP sectorielle correspondante classe cet espace en une zone inconstructible.
Toutes ces protections sont complémentaires avec le programme de connaissance, restauration et gestion des pelouses calcicoles que la Métropole développe depuis 2012.

Territoire : 19 communes, 26 418 habitants, 168,30 km²

La Métropole Rouen Normandie a été élue "Meilleure intercommunalité pour la biodiversité" au concours Capital française de la biodiversité 2016 et 2018.

Mots clés : PLU, emplacement réservé, continuité écologique, réservoir de biodiversité, trame verte et bleue (TVB), pelouse calcicole, pelouse calcaire

Informations complémentaires

Thématiques
Aménagement du territoire
Biodiversité
Auteur
Rouen Normandie Métropole (76)
Écrit le
2020
Date de publication
2022



[Consulter la ressource]
Liens utiles
[PLUi - page du site internet]
Liens utiles
[En savoir plus]
[www.capitale-biodiversite.fr]
Contact

Audrey BLONDEL
audrey.blondel@metropole-rouen-normandie.fr